

## À PROPOS DE CE DOCUMENT

**O**uverture sur le monde : *Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux – 2002* définit les priorités du gouvernement dans ses efforts pour améliorer l'accès des exportateurs et des investisseurs canadiens aux marchés étrangers au moyen de toute une série d'initiatives multilatérales, régionales et bilatérales en 2002. Le document décrit également les résultats accomplis dans ce domaine en 2001 et qui bénéficieront aux entreprises canadiennes. Les sujets couverts vont des objectifs généraux du Canada dans les négociations qui se déroulent au sein de l'Organisation mondiale du commerce jusqu'aux détails de désaccords particuliers qui surgissent dans nos échanges bilatéraux. Le document ne prétend pas offrir un catalogue complet des activités entreprises par le gouvernement dans le but d'améliorer l'accès aux marchés étrangers, ni un répertoire exhaustif des obstacles étrangers au commerce ou aux investissements.

Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), secondé par ses ambassades et ses missions à l'étranger, a coordonné la préparation de ce rapport avec le concours d'autres ministères fédéraux

(notamment ceux de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, des Finances, de l'Industrie et des Ressources naturelles) ainsi que des gouvernements provinciaux et, évidemment, des Canadiens qui poursuivent des activités commerciales à l'étranger. Les renseignements présentés reflètent la situation à mi-mars 2002.

*Ouverture sur le monde : Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux – 2002* représente à la fois une mise à jour et un développement plus poussé des thèmes abordés dans le rapport rendu public par le ministre du Commerce international en avril 2001. Tout en reconnaissant l'importance fondamentale du marché américain, l'approche actuelle se veut le reflet des intérêts plus vastes du Canada et des importants travaux entrepris dans le cadre de forums tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de renforcer les mesures qui régissent le commerce et les investissements à l'échelle internationale.

